

## Etablissement et renouvellement des CCATM

A renvoyer avec le dossier d'établissement ou de renouvellement à la Direction de l'aménagement local – DGO4 – rue des Brigades d'Irlande, 1 – 5100 JAMBES.

**Téléchargeable sur la page des CCATM :**

[http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site\\_aménagement/site/directions/dal/ccatm](http://lampspw.wallonie.be/dgo4/site_aménagement/site/directions/dal/ccatm)

### RENSEIGNEMENTS GENERAUX

- <b>COMMUNE DE :</b>	.....
- Nombre d'habitants	..... habitants
- Entités (avec nbre d'habitants par entité) composant la commune :	
- Composition politique du conseil communal	- Date d'installation du conseil communal suite aux élections d'octobre 2018 : ...  - Nombre de sièges : ..  - Nombre de sièges majorité : ...  - Nombre de siège opposition : ...  ⇒ <i>Joindre ou citer la composition du conseil communal</i>
- Pyramide des âges	⇒ <i>Joindre pyramide des âges de la commune</i>

### COMPOSITION

#### Procédure

- délibération du conseil communal décidant l'établissement / le renouvellement de la CCATM	- .....  ⇒ <i>joindre deux exemplaires de la délibération</i>
- délibération du conseil communal désignant le président et les membres de la CCATM	- .....  ⇒ <i>joindre deux exemplaires de la délibération</i>
- Dates de l'appel public	

	Du ..... au .....
	Du ..... au ..... si prolongation
- Publicité : ⇒ Affiche ⇒ Journal publicitaire et/ou bulletin communal ⇒ Site internet communal	- Endroits de l'affichage : - .. - ...  ⇒ <i>Joindre copie de la parution (nom et date de publication)</i>
• Nombre de candidatures reçues	- ..  ⇒ <i>Joindre copie de toutes les candidatures et des enveloppes (cachet de la poste avec date visible)</i>
• Nombre de candidatures retenues	- ..
• Nombre de candidatures versées dans la réserve	⇒ Les candidatures recevables mais non retenues sont versées dans une réserve (art. R.1.10-3 §1) ⇒ Dans la délibération désignant les membres, le conseil communal reprendra les noms-prénoms des candidats et les intérêts représentés qui sont versés dans la réserve
• Nombre de candidatures irrecevables	-..  ⇒ <i>Décrire brièvement les motifs d'éviction</i>

### **Choix des membres**

- Président	Nom :  Domicile :  Profession :  Expérience :  ⇒ <i>Joindre copie de sa candidature + copie enveloppe</i> ⇒ <i>L'expérience ou les compétences font autorité en matière d'aménagement du territoire et urbanisme. A défaut, la candidature du président ne pourra être retenue.</i>
- Quart communal	<u>Nombre de sièges pour majorité</u> :

	<p>..... effectifs + ..... suppléants</p> <p><u>Nombre de sièges pour opposition</u> :</p> <p>..... effectifs ..... suppléants</p> <p>⇒ <i>Joindre preuve que la majorité a bien désigné ses membres et l'opposition les siens ;</i></p> <p>⇒ <i>Communiquer profession et âge des membres si pas de candidature</i></p>
- Autres membres	<p>..... effectifs + ..... suppléants</p> <p>⇒ <i>Joindre copie des candidatures + copie des enveloppes le cas échéant</i></p> <p>⇒ <i>A défaut de due motivation, la candidature est jugée irrecevable</i></p>
- Sections	<p>⇒ Nombre de sections et les missions de celles-ci</p>
- Répartition géographique des membres y compris la réserve	<p>⇒ <i>Vérifier que toutes les entités sont représentées</i></p>
- Respect des intérêts visés par l'art. 7 du code (sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, de mobilité, énergétiques)	<p>⇒ <i>Vérifier que tous les intérêts sont respectés ;</i></p>
- Adéquation des intérêts effectifs / suppléants	<p>⇒ <i>Essayer de respecter la meilleure adéquation entre intérêts de l'effectif et du suppléant ;</i></p> <p>⇒ <i>Préciser comment le conseil a regroupé les effectifs et leurs suppléants</i></p>
- Respect de la pyramide des âges spécifique à la commune	<p>⇒ <i>Vérifier qu'aucune tranche d'âge n'a été écartée</i></p>
- Respect de la répartition hommes-femmes	

- Respect des mandats exécutifs consécutifs	⇒ <i>Joindre une attestation du conseil communal certifiant que les membres (président – effectifs – suppléants) choisis n'ont pas exercé plus de deux mandats consécutifs.</i>

### **REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR**

Date de la délibération du conseil communal adoptant le R.O.I. soit :

⇒ Joindre le R.O.I.